

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	Busage des fossés – Tarifs 2018.
----------------	---

N° 2017 / 10 / 08

La Commune de Blain a souhaité réglementer les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales. La pose des buses est en priorité assurée par le service voirie de la Commune. Hormis pour un premier accès à une habitation ou à une parcelle agricole, cette opération sera facturée. Toutefois, si le demandeur était en capacité de réaliser ces travaux, l'exécution de ceux-ci se fera impérativement sous le contrôle et la validation du Service Voirie de la Commune.

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 11 Octobre 2017,

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de busage et travaux complémentaires comme suit et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2018
Tarif de busage des fossés	
Base de facturation :	
- <u>Diamètre de la buse 300 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	302,00 €
• Passage de 9 mètres	454,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	60,50 €
- <u>Diamètre de la buse 400 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	373,00 €
• Passage de 9 mètres	559,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	71,00 €
- <u>Diamètre de la buse 500 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	484,00 €
• Passage de 9 mètres	726,00 €
• Coût du mètre linéaire complémentaire	86,00 €
Tarifs complémentaires :	
- Excavation et/ou retrait d'ancien busage (le ml)	20,00 €
- Regard à grille 600 x 600 mm (l'unité)	166,50 €
- Raccordement d'un réseau pluvial existant (regard 400 x 400 mm préfabriqué) (l'unité)	54,50 €
- Tête de sécurité NF en béton préfabriqué (l'unité)	Sur devis

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 31 Octobre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171026-CM-2017-10-08-
DE
Date de télétransmission : 31/10/2017
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Conseil municipal du 26 Octobre 2017
Délibération n° 2017 / 10 / 08